

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ**

SEANCE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 31 Janvier à 20h30, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 25 janvier 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Damiatte sous la présidence de **M. Laurent VANDENDRIESSCHE**.

Présents : M. BOUTES – M. DURAND – Mme FADDI – M. BERTHON – M. NUNES – M. MONTENEGRO – Mme OUDIN – M. LENCOU – M. PRADELLES – M. VANDENDRIESSCHE – M. VIALARD – M. BARBERA – M. BANQUET – M. REY – M. GAYRAUD – M. THOMAS – M. FABRIES – M. BRAY

Représentés : Mme CALMELS (pouvoir à Mme OUDIN) – M. BONNAFOUS (pouvoir à M. LENCOU) – M. REYJAUD (pouvoir à M. PRADELLES) – M. MONNERET (pouvoir à M. BARBERA)

Excusés : M. BELLAIR – M. CERISIER – M. MOLIERES – M. SARRAN

Absents :

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 18

Procurations : 4

Excusés : 4

Absents :

Ont voté : 22

Secrétaire de séance : Mme FADDI Evelyne

DELIBERATION N° 2022-1

Objet : Election d'un 1^{er} Vice-Président du SIAEP

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIAEP en vigueur approuvés par l'arrêté du 28 juin 2019,

Vu la délibération n° 2021-1 du 10 juin 2021 qui fixe la composition du bureau du SIAEP,

Monsieur Claude ALBA, 1^{er} vice-président du SIAEP, a adressé le 6 septembre 2021 un courrier de démission de sa fonction de maire de Fréjeville et de conseiller municipal à Madame La Préfète du Tarn et a reçu l'accord de celle-ci le 7 octobre 2021. Suite à la démission de M. Claude ALBA, 1^{er} vice-président du SIAEP, il y a lieu de procéder à son remplacement et à l'élection d'un nouveau 1^{er} vice-président.

Le Président rappelle que l'élection des vice-présidents s'opère de la même manière que pour le président, c'est-à-dire au scrutin secret uninominal à trois tours. L'élection est acquise à la majorité absolue lors des deux premiers tours et à défaut d'élection à la majorité absolue, l'élection est acquise au 3^{ème} tour à la majorité relative.

La délibération n°2021-1 du 10 juin 2021 fixe la composition du bureau du SIAEP comme suit :

- ont fixé à deux le nombre de vice-présidents, à quatre le nombre de membres du bureau et à un secrétaire.

Election d'un premier Vice-Président :

Il a été ensuite procédé, à l'élection d'un Premier Vice-président :

Un seul candidat se fait connaître : M. BARBERA Denis

Premier tour de scrutin :

- votants : 22
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 21
- majorité absolue : 14

A obtenu :

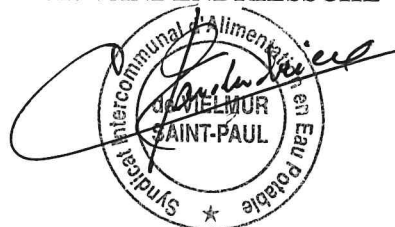
Monsieur BARBERA Denis : 21 voix

Monsieur BARBERA Denis ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-Président et immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
A Guitalens-L'Albarède, le 9 février 2022

Le Président,
Laurent VANDENDRIESSCHE



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-préfecture
Le
Et publication ou notification
Du

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ**

SEANCE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 31 Janvier à 20h30, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 25 janvier 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Damiatte sous la présidence de **M. Laurent VANDENDRIESSCHE**.

Présents : M. BOUTES – M. DURAND – Mme FADDI – M. BERTHON – M. NUNES – M. MONTENEGRO – Mme OUDIN – M. LENCOU – M. PRADELLES – M. VANDENDRIESSCHE – M. VIALARD – M. BARBERA – M. BANQUET – M. REY – M. GAYRAUD – M. THOMAS – M. FABRIES – M. BRAY

Représentés : Mme CALMELS (pouvoir à Mme OUDIN) – M. BONNAFOUS (pouvoir à M. LENCOU) – M. REYJAUD (pouvoir à M. PRADELLES) – M. MONNERET (pouvoir à M. BARBERA)

Excusés : M. BELLAIR – M. CERISIER – M. MOLIERES – M. SARRAN

Absents :

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 18

Procurations : 4

Excusés : 4

Absents :

Ont voté : 22

Secrétaire de séance : Mme FADDI Evelyne

DELIBERATION N° 2022-2

Objet : Renouvellement d'un membre suppléant de la commission d'appel d'offres

Vu l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-18 du 16 novembre 2020 relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,

Monsieur le Président expose aux délégués qu'il y a lieu de désigner un nouveau suppléant de la Commission d'appel d'offres.

M. ALBA Claude délégué de Fréjeville était suppléant de la commission d'appel d'offres du SIAEP et ayant démissionné de ses fonctions il appartient au comité syndical d'élire son remplaçant.

Un seul candidat se fait connaître : M. NUNES José.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré est élu à l'unanimité des membres présents M. NUNES José délégué de la commune de Fréjeville en remplacement de M. ALBA Claude, comme suppléant de la commission d'appel d'offres.

La nouvelle composition de la commission d'appel d'offres est la suivante :

Titulaires :

- Monsieur REY Bernard
- Monsieur BOUTES Eric
- Monsieur BERTHON Alain
- Monsieur LENCOU Jean-Pierre
- Monsieur SARRAN Jérôme

Suppléants :

- Monsieur FABRIES Bernard
- Monsieur REYJAUD Henri
- Monsieur VIALARD Thierry
- Monsieur NUNES José
- Monsieur BARBERA Denis

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
A Guitalens-L'Albarède, le 9 février 2022

Le Président,
Laurent VANDENDRIESSCHE



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-préfecture
Le
Et publication ou notification
Du

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIAEP DE VIELMUR SAINT PAUL CDJ

SEANCE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 31 Janvier à 20h30, le Comité syndical du SIAEP Vielmur-Saint Paul CDJ, légalement convoqué le 25 janvier 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Damiatte sous la présidence de **M. Laurent VANDENDRIESSCHE**.

Présents : M. BOUTES – M. DURAND – Mme FADDI – M. BERTHON – M. NUNES – M. MONTENEGRO – Mme OUDIN – M. LENCOU – M. PRADELLES – M. VANDENDRIESSCHE – M. VIALARD – M. BARBERA – M. BANQUET – M. REY – M. GAYRAUD – M. THOMAS – M. FABRIES – M. BRAY

Représentés : Mme CALMELS (pouvoir à Mme OUDIN) – M. BONNAFOUS (pouvoir à M. LENCOU) – M. REYJAUD (pouvoir à M. PRADELLES) – M. MONNERET (pouvoir à M. BARBERA)

Excusés : M. BELLAIR – M. CERISIER – M. MOLIERES – M. SARRAN

Absents :

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de membres présents : 18

Procurations : 4

Excusés : 4

Absents :

Ont voté : 22

Secrétaire de séance : Mme FADDI Evelyne

DELIBERATION N° 2022-3

Objet : Alimentation du Sud Tarn – Interc'Eau Sud Ouest Tarnais : régularisation de la TVA des travaux Interc'eau

Vu la convention de co-maîtrise d'ouvrage du 14 janvier 2014,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que comme prévu par la convention de co-maîtrise d'ouvrage, l'IEMN en tant que maître d'ouvrage a payé les travaux et perçu les subventions des différents financeurs. Il est précisé que c'est l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN) qui a avancé la TVA lors du paiement des travaux.

La TVA correspondant aux travaux Interc'eau du tronçon n°2 s'élève à un montant de 431 017,99 €.

L'IEMN demande au SIAEP de faire une demande de remboursement de ce crédit de TVA auprès des services fiscaux. Une fois cette TVA restituée par l'Etat, le SIAEP pourra rembourser la TVA à l'Institution.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical :

- AUTORISE Monsieur le Président à demander un remboursement de ce crédit de TVA auprès des services fiscaux ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à cette opération ;

- AUTORISE Monsieur le Président à rembourser la TVA à l'IEMN une fois le crédit de TVA restitué au SIAEP.

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Séance levée à 21h.

Pour extrait conforme,
A Guitalens-L'Albarède, le 9 février 2022

Le Président,
Laurent VANDENDRIESSCHE



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-préfecture
Le
Et publication ou notification
Du